



Relogement imputation facture edf

Par **guigine75**, le **20/06/2008** à **01:39**

Bonjour,

Merci de m'aidez a garder mon calme face a mon proprio qui est d'une très mauvaise fois. Je suis en expertise depuis presque 2 ans suite a l'effondrement de mon plafond de la salle d'eau donc depuis j'ai des T dans celle ci pas très pratique.

J'etais pas rassurer vu l'etat de mon plafond salle principale donc ils l'ont sonder, pendant ce temps j'ai été reloger dans le studio du dessous (même proprio) le studio est dans le même etat que le mien c'est pourquoi le locataire est parti.

Après les travaux j'ai repris mon studio quelque mois plus tard je rencontre des difficultés avec ma serrure, elle bloquait, j'ai même cassé une clefs.

Mon proprio fais venir a ça charge un serrurier qui me règle ce problème.

Le mois dernier je reste a la porte de chez moi à 22h30 j'appel mon proprio qui me dis de téléphoner a un serrurier, montant de la facture 584,37 euros.

Il a peté un plomb !

il m'a envoyer un chèque en me deduisant le montant de la facture Edf du studio dans dessous pendant mon relogement !!

A t-il le droit de prendre cette liberté ?

N'est-il pas a l'expert qui s'occupe de ce dossier qui doit m'imputer tous frais lié que dossier ?

Est ce normal sachant que j'ai payer pour la même periode ma facture Edf ?

Je lui ai demander le remboursement total il m'a envoyer 40 euros.

Je compte lui renvoyer son chèque de 40 euros et lui reclamer la totalité de la facture sinon je demande une injonction de payer au juge sachant que j'ai pas mal de mésantente avec lui.

que faire face a lui ?

Merci beaucoup de votre aide je craque avec lui.